



Brûlures engendrées par un maillot de bain

Par **Camille67460**, le **03/09/2012** à **18:17**

Bonjour,

Suite au contact de 2 maillots de bain de la même marque, j'ai développé une grave allergie qui a engendré des brûlures sur mes mains, mon entrejambe et mon visage (photos à l'appui). Des substances chimiques (voire toxiques) présentes sur le textile sont sûrement à l'origine de ces réactions.

Ces dommages physiques sont très douloureux et gênants, autant physiquement que psychologiquement. De plus, travaillant dans le domaine de l'esthétique, je ne peux plus exercer pendant quelques semaines.

Je souhaite obtenir réparation de la part de cette marque. Que puis-je faire, et comment m'y prendre ?

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **15:59**

Bonjour

Vous avez contacté les services de la répression des fraudes?

Vous avez vu votre médecin traitant et un spécialiste des allergies?

Par **xavlaw**, le **08/10/2012** à **14:53**

Il faudrait constater médicalement les brulures, traces, etc par un médecin.

Le cas échéant, vous resteriez recevable à saisir un tribunal.

Demeurant à votre disposition,

Cordialement

Par **machonchon**, le **23/09/2013** à **16:59**

Bonjour

Puis je vous demander quelle était la marque de votre maillot, quand et dans quel magasin vous l'avez acheté?

J'ai le même souci avec des brûlures du 2ème degré.

Merci d'avance